



L'Europe s'invente chez nous

ELEMENTS CADRE « PACTE COMPETENCES GRAND EST »

2021-2023

CONTEXTE ET ENJEUX DE L'APPEL A PROJETS

La Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020-2030 (SRESRI) élaborée dans un cadre inclusif de concertation et approuvée en juillet 2020 porte 2 enjeux forts :

- **L'attractivité et le développement de talents de haut niveau** pour capitaliser sur la connaissance, la diffuser et favoriser l'intégration et l'employabilité de ses talents sur le marché du travail
- **La transformation de la recherche et des compétences en innovations au bénéfice des entreprises régionales** pour renforcer leur compétitivité et faire des transitions à venir, des opportunités de développement ;

Ces enjeux sont issus d'un diagnostic territorial qui présente les points de vigilance suivants :

- Une **démographie peu favorable** avec des disparités territoriales marquées : stagnation de la population, baisse de la population jeune, et une perspective de dynamique négative dans les prochaines années
- Un faible niveau de **qualification** (40.2% vs 45.5% pour la France)
- De faibles dynamiques en matière d'emploi salariés pour les **cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires**.

La réponse à ces 2 enjeux repose sur 3 ambitions et 14 objectifs. Ceux-ci ont été réfléchis dans un contexte inédit : la crise sanitaire liée au Coronavirus impacte violemment notre économie. Notre territoire, même s'il semble avoir mieux résisté que certaines autres régions, a payé un lourd tribut humain et les impacts économiques seront importants. En réponse à la nécessité de rebond et de relance, le **Business Act Grand Est** (BAGE) est porteur d'actions parmi lesquelles figurent 2 initiatives en lien direct avec les établissements d'enseignement supérieur :

- Tendre vers 30% des formations disponibles à distance d'ici 2025

- 150 projets de transformations industrielle et numérique accompagnés d'ici 2025 en partenariat avec l'enseignement supérieur

L'ensemble des actions sont issues d'une prise de conscience de la dimension locale des enjeux pour constituer de nouvelles chaînes de valeurs et adapter les filières. Cela nécessite de créer de nouveaux écosystèmes et de recourir en plus au local, à ses compétences et talents.

Cette approche fixe en outre **trois priorités**, moteurs incontournables de transition :

- *La performance et la transformation **industrielle*** : le Grand Est, 2^{ème} région industrielle de France (hors Ile de France) doit évoluer dans un contexte mondialisé et concurrentiel. La demande de plus en plus diversifiée et le rythme soutenu des évolutions technologiques obligent ces secteurs à anticiper les évolutions pour saisir de nouvelles opportunités et donc à s'appuyer sur de nouvelles compétences et la production d'une connaissance répondant à ces enjeux ;
- *La transition **écologique et énergétique*** : les ressources disponibles s'amenuisent et deviennent de plus en plus stratégiques pour les entreprises qui les exploitent, avec des conséquences sur l'environnement. Aujourd'hui, la raréfaction de ces ressources, le renforcement des contraintes en faveur d'une économie bas carbone et l'attente collective forte en faveur de pratiques plus durables obligent les entreprises à de nouveaux modèles de développement. Cette situation engendre une dynamique forte d'innovation et d'opportunité pour les acteurs économiques qui trouvent des solutions dans le monde académique et du transfert ;
- *La transformation **numérique*** : les manières de produire, de consommer, de créer le lien entre l'offre et la demande sont complètement bouleversées par le numérique. L'intégration des technologies digitales devient donc une impérieuse nécessité pour tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour accompagner la transformation des entreprises.

Dans ce contexte et pour conforter la compétitivité de l'économie régionale et l'attractivité du territoire, les **36 actions de la SRESRI** dont 2 font l'objet du présent cahier des charges, ont vocation à accompagner l'atteinte de ces objectifs en s'articulant de manière étroite avec ces 3 thématiques et en s'appuyant sur les 5 Universités et la cinquantaine de Grandes Ecoles qui maillent le territoire. **Il s'agit désormais de répondre aux besoins en compétences du tissu socio-économique en mobilisant l'appareil de formation de l'enseignement supérieur.**

Après le Pacte Ingénieur alsacien (2015-2020), le Pacte Grandes Ecoles lorrain et champardennais (2017-2020), et le dispositif « Formation Cadres Intermédiaires Grand Est » (2019-2021), cette **nouvelle phase de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieurs** constitue l'un des leviers d'action au service de l'ambition régionale. Bien que l'enseignement supérieur relève d'une politique volontariste, la Région, au regard de son lien avec la dynamique économique en fait un enjeu majeur pour le territoire.

Dans ce contexte, l'appel à projets « Pacte Compétences » sera doté d'un **budget de 11M€**.

PERIMETRE ET BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Sont éligibles à cet appel à projets, tous les établissements d'enseignement supérieur dispensant une formation reconnue par l'Etat de niveau 6 à 7 **impliquant le monde économique**. Pour des **projets associant plusieurs établissements**, les différents partenaires pourront s'entendre pour en déléguer le portage à une entité tierce.

La priorité sera donnée aux **projets** impactant les formations en Licences Pro et futur Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), et les formations des écoles d'ingénieurs, de management, d'art et d'architecture.

Les établissements devront faire la preuve de la nature avérée du lien de leurs programmes avec le tissu économique.

Les bénéficiaires de cet appel devront être autonomes sur le territoire (autonomie de gestion, budget propre).

Cet appel à projets a vocation à soutenir **des opérations d'envergure, structurantes** pour le territoire et qui ne sont pas financées par ailleurs dans le cadre d'autres dispositifs ou contractualisations régionaux.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de ses compétences et en lien direct avec les enjeux définis dans la SRESRI et le BAGE, la Région fait le choix de capitaliser sur les établissements d'enseignement supérieur présents sur son territoire pour favoriser le lien avec le tissu économique et plus largement l'écosystème régional.

Cette ambition se décline en **3 objectifs** répondant aux besoins des entreprises et aux enjeux partagés avec les établissements d'enseignement supérieur :

- Offrir des solutions en termes de compétences humaines et techniques nécessaires à la compétitivité des entreprises du Grand Est
- Assurer un ancrage local des établissements d'enseignement supérieur avec le tissu économique
- Attirer des talents et contribuer au maintien des compétences sur le territoire

Pour répondre à ces 3 objectifs, les établissements d'enseignement supérieur pourront proposer diverses modalités d'actions.

Ne sont cités ci-après que des exemples à titre illustratif des actions envisageables, sans aucun caractère limitatif ou exhaustif.

➔ Objectif 1

Répondre aux nouveaux besoins en compétences des entreprises du Grand Est dans un contexte de transitions

Dans un contexte de transformation rapide de l'économie et du territoire, impactée par les grands enjeux sociétaux régionaux que sont la transition numérique, industrielle et environnementale, dans une logique d'excellence et de visibilité, l'anticipation et l'adaptation rapide de l'offre de formation constituent un véritable levier de performance.

Parmi les initiatives envisageables peuvent figurer :

- **Le renforcement de l'offre de formation en lien avec les axes du *BAGE* et les priorités sectorielles de la S3 :**
 - technologies et équipements pour la transition industrielle
 - recyclage et fonctionnalisation des matériaux
 - biotechnologies médicales, outils numériques pour la santé
 - dispositifs médicaux, molécules et matériaux biosourcés
 - outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles
 - systèmes énergétiques et leur performance.

Le soutien à des nouvelles formations sera toutefois conditionné à **sa mise à disposition également au format digital.**

- La constitution de **réseaux thématiques de formation**

La constitution de réseaux de compétences dans des **domaines porteurs d'innovation** est une priorité régionale (action n°28 de la SRESRI). Dans ce contexte, et en lien avec les 3 instituts de transition, il peut s'agir de rassembler autour d'une thématique porteuse de débouchés professionnels rapides, une masse critique d'enseignants/enseignants-chercheurs afin de développer une offre de formation d'excellence pour se positionner au même niveau que les meilleurs centres de formation européens et internationaux.

Dans tous les cas de figure, la cohérence globale de la thématique du réseau sera analysée tant à la lumière des enjeux et besoins des entreprises que de l'ensemble du potentiel régional d'enseignement supérieur.

- La construction de **formations complémentaires/multidisciplinaires**

De **nouvelles approches pédagogiques multidisciplinaires** sont attendues afin de favoriser l'ouverture du spectre de compétences des futurs diplômés. Ces projets devront directement être en lien avec les besoins de plus en plus complexes du tissu économique. Le cas échéant, ces approches pourront être développées entre établissements quelle que soit leur nature pouvant favoriser la co diplomation.

- Des actions permettant de développer la **pensée créative et l'idéation** (design thinking) dans les formations : par des modules de formation plus favorables à la créativité croisant technologie, ergonomie, design et analyse des usages, projets de recherche et outils tels que des Fab lab, plateformes technologiques....
- La création d'un espace/cadre de concertation et d'échanges réunissant des établissements d'enseignements supérieur du Grand Est pour favoriser les liens entre les entreprises partenaires des établissements d'enseignement supérieur et les responsables des établissements pour **renforcer les liens entre formation et besoins des entreprises**.
- ...

➞ Objectif 2

Assurer un ancrage local des établissements d'enseignement supérieur avec le tissu économique

Cet objectif vise à **consolider et/ou renforcer les relations des établissements avec le tissu économique**, en particulier les TPI/TPE et PMI/PME afin de conforter le potentiel industriel, accompagner les innovations /mutations vers l'entreprise/ferme du futur et favoriser un ancrage territorial, en lien avec l'ensemble de l'écosystème local, régional ou transfrontalier.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de répondre aux enjeux des 3 transitions industrielles, numériques et environnementales et écologiques. Une attention sera portée aux projets associant l'enseignement supérieur et le tissu économique dans ces thématiques.

Le critère majeur d'appréciation des projets relevant de cet objectif sera l'intensité et l'importance des partenariats attendus avec les entreprises régionales. A ce titre, les projets présentés devront s'intégrer dans **une stratégie à long-terme des établissements**, en capacité d'anticiper les évolutions du monde économique et de répondre à leurs besoins.

Parmi les initiatives envisageables peuvent figurer :

- L'acquisition ou la modernisation d'équipements à des fins pédagogiques, expérimentales ou de transfert de technologie, dans une logique de mutualisation et d'ouverture vers les entreprises, sachant que tout projet associant plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur sera analysé avec attention ;
- La réalisation de projets communs en lien avec des besoins exprimés par des professionnels ou des entreprises ;
- L'élaboration de prestations à partir d'équipements en direction des entreprises pour les aider à développer leurs innovations ;
- ...

↪ Objectif 3

Attirer des talents et contribuer au maintien des compétences sur le territoire

Le territoire est marqué par des dynamiques démographiques peu favorables avec une baisse tendancielle de la population jeunes ; en dépit de l'existence affirmée d'une offre de formation universitaires et d'ingénieur, il est également caractérisé par une attractivité des régions frontalières et nationales (ex : île de France, Suisse...). Si la concurrence mondiale est de plus en plus marquée, la position géographique de notre territoire avec quatre frontières est toutefois unique en France et doit être un levier de croissance des mobilités entrantes au profit de l'économie régionale.

Dans ce contexte, les projets qui s'inscriront dans cet objectif devront illustrer le caractère stimulant et attractif du territoire.

Parmi les initiatives envisageables peuvent figurer :

- Les projets favorisant **l'internationalisation des établissements** (par exemple : un projet favorisant les conditions d'accueil des étudiants internationaux basés sur des outils mutualisés d'apprentissage du français, ou encore de la mise en place de formations spécifiques et adaptées pour ces étudiants).
- Les projets favorisant la découverte et l'apprentissage de la **culture d'entreprise**.
- La construction de projets visant à accompagner les transitions en cours dans des domaines stratégiques **pour favoriser le placement des étudiants dans les entreprises**, tout particulièrement dans des PME à fort potentiel, en mutation ou encore les start up ...
- ...

MODALITES TECHNIQUES DE L'APPEL A PROJETS

1. Montant de l'opération

Le budget consacré à ce nouveau dispositif s'élève à **11M€** (6M€ en investissement et 5M€ en fonctionnement). Au regard des priorités affichées, la Région a la volonté de soutenir significativement un nombre limité de projets.

2. Transmission des dossiers

Les candidats sont invités à présenter leur projet répondant aux objectifs précités, **soit individuellement, soit collectivement; dans le cas où le projet réunit plusieurs partenaires, seul le porteur du projet bénéficie de la subvention et s'engage à justifier des dépenses en son nom.**

Dans tous les cas :

- S'agissant des **Grandes Ecoles** : chaque école veillera à déposer **un seul projet** en tant que porteur ;
- S'agissant des **autres composantes universitaires**, il est demandé aux **Universités** de collecter l'ensemble des dossiers qu'elles portent, de les transmettre à la Région avec **un avis et un classement** au regard de leur politique d'établissement (la Région se réservant le droit d'ajuster le classement au regard de ses propres priorités) ;
- S'agissant d'une **entité tierce**, celle-ci veillera à déposer **deux projets au maximum** en tant que porteur ;
- La participation en tant que partenaire à plusieurs projets n'est pas limitée.

3. Modalités de l'intervention régionale

- Les dépenses de **fonctionnement** sont financées à hauteur de **50% maximum**.
- Les dépenses **d'équipements et d'aménagements** peuvent être financées à hauteur de **50% maximum du coût total TTC**.

Compte tenu de la répartition du budget entre fonctionnement et investissement alloué au programme :

Seront privilégiés :

- Les projets s'inscrivant dans un enjeu de **transition numérique, industrielle ou environnementale**
- Les projets clairement en lien avec le **monde économique**
- Les projets faisant l'objet d'un **co financement** par des **partenaires économiques** et par des **collectivités locales**.
- les projets comprenant à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les projets mutualisant les dépenses de fonctionnement entre plusieurs établissements.

Les projets déjà financés dans le cadre des précédents pactes pourront être redéposés. Toutefois, il conviendra de préciser en quoi cette nouvelle demande sera différente de la précédente et en quoi elle permettra une **évolution significative** par rapport à la précédente demande. Ces dossiers seront instruits sur la base de l'ancien (dossier initial et bilan) et du nouveau projet.

Les contributions en nature de cofinanceurs de type Fondation/entreprises sont éligibles dès lors qu'elles concernent l'achat de fournitures, de matériel réalisé dans le cadre du projet. La justification de ces contributions se fera au cas par cas et fera l'objet d'un article dans la convention entre le porteur et la Région.

4. Dépenses éligibles

Pour le fonctionnement :

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Les rémunérations des personnels contractuels (CDD ou CDI), recrutés ou mobilisés sur le projet
- Coûts d'ingénierie pédagogique (uniquement en lien avec le projet d'acquisition de matériel pédagogique)
- Dépenses de communication vers les entreprises
- Frais de déplacement collectif ou individuel (transport, repas et hébergement hors dépenses somptuaires)
- Coûts de prestations externes
- Frais de fonctionnement liés au nouvel équipement acquis sur la durée du projet

Pour l'investissement :

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Les coûts liés à l'aménagement et l'installation du matériel acheté
- Les coûts d'achat de matériel pédagogique d'une valeur unitaire supérieur à 20K€ et aux éléments connexes contribuant au bon fonctionnement de l'appareil acquis (logiciel, ordinateur, connectique...)

Sont exclus :

- Les frais de structure (frais généraux)
- Les investissements immobiliers,
- Les frais de rémunération de fonctionnaires,
- Les frais de réparation et maintenance,
- Les équipements informatiques,
- L'aménagement et rénovation d'espaces (remise aux normes, sécurisation, climatisation, mobilier...)

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de dépôt des projets.

5. Dépôt des projets et calendrier

<i>Lancement de l'appel à projets</i>	15 février 2021
<i>Echéance de dépôt des projets</i>	16 avril 2021
<i>Echanges avec les porteurs de projets</i>	Avril-mai 2021
<i>Instruction par les services de la Région</i>	Juin - juillet 2021
<i>Commission Permanente</i>	Septembre/Octobre 2021

Le dossier joint à ce cahier des charges avec ses annexes doit être déposé en format Word et PDF par voie électronique à l'adresse : pactecompetences@grandest.fr

Pour toute question : pactecompetences@grandest.fr